



Compte Rendu Du 20 Mars 2019

Date de convocation : 13 mars 2019
Date d'affichage : 13 mars 2019
membres en exercice : 10
membres présents : 08
membres absents : 02
membres ayant donné pouvoir : 00

Le 09 janvier 2019 à 18h, les membres du Conseil syndical, dûment convoqués, se sont réunis en mairie de Montvalezan, sous la présidence de Jean-Claude Fraissard.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Thierry Gaide, Thibault Gaidet, Dominique Maitre, Gilles Maitre, , Laurent Hanicotte (Montvalezan), Dominique Besse, Fabien Raison (Sééz),
Etaient absents : Olivier Petit, Romain Bagne

Invités : Jean Régaldo

Dominique MAITRE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Délibération n°2019_02 : Indemnités de conseil des receveurs 2018

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, fixant en son article premier les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Le membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDENT, au titre de la gestion 2018 à : M Ludovic BALTU, receveur municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, l'indemnité de conseil en application de l'article 4 de l'arrêté précité soit 99.02 € brut, 89.58 € net à payer. M Jean-Jacques JEREZ, receveur municipal pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2018, l'indemnité de conseil en application de l'article 4 de l'arrêté précité soit 297.05 € brut, 268.74 € net à payer.

Délibération n°2019_03 : Compte de gestion 2018 - Approbation.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière – Saint Bernard", le compte de gestion de l'année 2018 établi par le receveur municipal de Bourg St Maurice, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	- €	678 175.61 €
Dépenses	- €	774 724.63 €
Solde d'exécution	- €	- 96 549.02 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2018, le Président propose de voter ce compte.

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; APPROUVENT le compte de gestion 2018 du SIVU "La Rosière – Saint Bernard" tel que présenté.



Délibération n°2019_04 : Compte administratif 2018 - Approbation.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière Saint Bernard", le compte administratif de l'année 2018 établi par le service des finances de la commune de Montvalezan. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	774 724.63 €	678 175.61 €	- 96 549.02 €
Investissement	- €	- €	- €

Monsieur le Président quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2018, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVENT le compte administratif 2018 du SIVU "La Rosière Saint Bernard" tel que présenté.

Délibération n°2019_05 : Affectation du résultat 2018 - Approbation.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière Saint Bernard", le résultat d'exécution de l'année 2018, récapitulé ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Reports 2017	- €	107 345.61 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		- €
Résultat 2018	- €	- 96 549.02 €
Résultat cumulé à affecter en 2019	- €	10 796.59 €

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de l'année 2018, comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	- €	10 796.59 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		- €
Résultat à reporter au Budget primitif 2019	- €	10 796.59 €

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVENT l'affectation du résultat qui sera inscrite au compte 002.



Délibération n°2019_06 : Budget primitif 2019 - Approbation.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical du SIVU "La Rosière Saint Bernard", le projet de budget primitif de l'année 2019, récapitulé ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	785 745.59 €	774 949.00 €
RESULTAT 2018 REPORTE		10 796.59 €
<u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u>	785 745.59 €	785 745.59 €
INVESTISSEMENT	- €	- €
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT REPORTE	- €	
<u>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	- €	- €
<u>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2019</u>	785 745.59 €	785 745.59 €

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget primitif pour l'année 2019 après reprise du résultat définitif qui sera inscrit au compte 002.

Questions diverses

Présentation Jean Régaldo – Directeur DSR

Point situation Exploitation au 15/03/2019

**Ouverture 2019-2020 – 14 décembre – Fermeture 24 avril (reste à confirmer)
Été 2019**

Ouverture 7/7 de Roche Noires – augmentation du nombre de porte vélos

Point Investissements intersaison 2019

Point sur études

Caisses des Remontées mécaniques – horaires ouvertures février

Point sur les horaires

Point sur la Propreté pistes –WC et Corbeilles.

Point Clé de répartition de la DSP

Question de la complexité de la formule

Discussion sur informations du client

Le Secrétaire,
Dominique Maitre

Le Président,
Jean-Claude Fraissard